

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Compte-Rendu de la Séance du 25 novembre 2021

Date de convocation :
19 novembre 2021

Nombre de membres :
En exercice : 40
Présents : 23
Procurations : 10
Nombre de votants : 33

**Secrétaire de séance : Monsieur Bruno
FONTAINE**

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire s'est réuni à la salle de la mairie de Trémereuc, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN , Mesdames Martine CRAVEIA-SCHÜTZ, Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Mesdames Patricia MARTINEAU, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Claudia CARFANTAN à Madame Muriel BEZIEL, Monsieur Vincent DENBY-WILKES à Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Frédérique DYEVBREBERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Monsieur Christian FONTAINE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Alexandre MOTTE à Monsieur Arnaud SALMON, Madame Danièle POURBAIX à Madame Delphine BRIAND, Monsieur Christian POUTRIQUET à Madame Marie-Claire MERVIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BACHELIER, Yves DERENNE

ETAIENT ABSENTS : Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

Monsieur le Président soumet le procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2021 au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2021.

Paysage – Validation du Programme d’actions pour la préservation et la gestion des paysages 2021-2026

M. Ohier rappelle l’importance de planter des espèces végétales adaptées aux aménagements réalisés et de prendre en compte l’entretien qui en découle. Il regrette aussi les demandes de plus en plus fréquentes en mairie de pouvoir couper des arbres.

Mme Guillou interroge sur la question des paysages littoraux.

Il est rappelé que ces paysages sont déjà juridiquement plus protégés et que le conservatoire du Littoral intervient aussi sur ces espaces.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

VALIDE les objectifs et les actions du programme de préservation et de gestion des paysages 2021-2026 ;

VALIDE le budget prévisionnel ;

VALIDE le calendrier de réalisation ;

AUTORISE le président et le vice-président délégué à l’environnement à signer tout acte nécessaire à l’exécution de cette affaire

Approbation de l’avenant de prolongation à la Convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de Communes Côte d’Emeraude relative aux politiques de développement économique 2017-2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- VALIDE l’avenant de prolongation à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région Bretagne et la Communauté de Communes Côte d’Emeraude incluant la modification relative au PASS JA.
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d’Emeraude à le signer ainsi que tout document y afférent.

Approbation de l’avenant de prolongation à la Convention relative à la mise en œuvre du dispositif Pass Commerce et Artisanat jusqu’au 30 juin 2023

Mme Sardin rappelle les propositions de la commission et la volonté de mener avec la Région un travail collaboratif sur l’intégration de critères « environnementaux ».

M le Président précise que la Loi Climat et Résilience d’août 2021 va fixer de nouvelles règles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- VALIDE l’avenant de prolongation à la Convention relative au dispositif Pass Commerce et Artisanat tenant compte des modifications ci-avant évoquées, et ce, jusqu’au 30 juin 2023 ;
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d’Emeraude à le signer ainsi que tout document y afférent.

Pass Commerce et Artisanat : validation du règlement d’attribution

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement d'attribution du Pass Commerce Artisanat qui s'appliquera à toute nouvelle demande de Pass Commerce Artisanat à compter du 01 décembre 2021.

Pass Commerce et Artisanat : délégation de compétence du conseil communautaire au Bureau en matière d'attribution des Pass Commerce et Artisanat

A la question de M Duval, le Président rappelle que les dossiers sont instruits par les chambres consulaires et que le dossier arrive à la CCCE s'il est complet et conforme. A la suite, la commission reçoit les demandeurs et donne un avis. Et cet avis servira de fondement à la décision du Bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la délégation de compétence précitée pour la durée de la mandature communautaire.

Approbation de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de NEOTOA

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- CONFIRME la volonté d'être signataire de la CUS de NEOTOA pour la période 2021-2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

Renouvellement de la convention de partenariat avec le CREHA Ouest relative au fichier de la demande locative sociale : rappel de la place essentielle des élus communaux en matière d'attribution de logements sociaux, approbation de la convention et autorisation du Président à la signer

M Penhouët rappelle qu'il est essentiel que les communes conservent un rôle majeur dans l'attribution des logements locatifs sociaux.

M Y. Poutriquet note le manque de logements locatifs sociaux sur le territoire.

Mme Briand rappelle le lancement du PLH et que la mixité sociale sera un des enjeux du futur PLH.

Mme Duhil souligne le manque de rotation dans les logements.

A la question de Mme Guillou, il est confirmé que toutes les études déjà disponibles dans les communes et autres partenaires seront bien transmises au bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- RAPPELLE la place essentielle des élus communaux en matière d'attribution de logements sociaux ;
- APPROUVE la convention de partenariat 2022-2024 relative au fichier de la demande locative sociale ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Président de la CCCE à la signer ainsi que tout document y afférent.

Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- Créer un poste de chargé(e) de communication à temps complet sur le grade de rédacteur, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2022
- Supprimer le poste de chargé de mission PCAET de catégorie A grade d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021
- Créer un chargé de mission PCAET de catégorie A - grade d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021

Marchés publics : Avenants aux marchés de travaux du multi-accueil de La Richardais

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les avenants présentés et AUTORISE le Président à signer lesdits avenants.

Information :

Le Président fait le point sur l'état d'avancement de l'étude sur les terrains potentiels pour la future piscine.